

Le Soir

Le Conseil central de surveillance pénitentiaire préoccupé par la grève souhaite un service garanti dans les prisons

Mis en ligne le 4/07/2018 à 18:49

Selon le Conseil central de surveillance, la grève des agents pénitentiaires dans les prisons belges porte atteinte aux droits des personnes incarcérées.



La grève des agents pénitentiaires dans les prisons belges porte

atteinte aux droits des personnes incarcérées, s'inquiète le Conseil central de surveillance pénitentiaire mercredi dans un communiqué. Le CCSP se

dit « *vivement préoccupé* » et soutient l'instauration « *indispensable* » d'un service garanti en cas de grève.

Malgré les conditions de travail « *difficiles* » des gardiens, la grève entraîne des traitements « *inhumains* » et démontre la nécessité d'organiser un tel service garanti, explique le Conseil central de surveillance pénitentiaire.

L'organisation rappelle par ailleurs que le Conseil de l'Europe a déjà appelé les autorités belges et les différents acteurs à « *résoudre un problème d'une gravité exceptionnelle qui n'a pas lieu d'être dans un Etat-membre* ».

Le CCSP demande au ministre de la Justice Koen Geens et à l'ensemble des parties prenantes, notamment les partenaires sociaux, d'aboutir rapidement à une solution afin de respecter les droits fondamentaux des personnes incarcérées, de leurs familles, de leurs proches ainsi que le droit au travail du personnel pénitentiaire.